



ARRETE DONNANT DELEGATION DE FONCTIONS A  
MADAME ELISA CAVELIER  
VICE PRESIDENTE

N°2026 -079

*Le Président de la Communauté d'Agglomération "Fécamp Caux Littoral",*

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-2 et L 5211-10, conférant au Président la possibilité de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à ses Vice-présidents,
- La délibération N 2026/38C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection du Président,
- La délibération N°2026/41C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection des Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,

ARRETE :

Article 1 – A compter du 15 avril 2026, Délégation de fonctions est donnée à Madame Elisa CAVELIER, Vice-présidente, pour le secteur suivant :

- Suivi des questions liées aux ressources humaines :
  - ✓ Suivi des questions liées à l'évolution des effectifs, l'organisation des services, la définition des conditions de travail, la mise en œuvre de la politique de pilotage et gestion de la masse salariale
  - ✓ Suivi des procédures de recrutement, gestion des problématiques de personnel en lien avec la Directrice des Ressources Humaines et le Directeur Général des Services
  - ✓ Suivi des relations avec les organisations syndicales et organismes sociaux
  - ✓ Préparation et suivi aux instances paritaires et commission du personnel
  - ✓ Gestion des interfaces avec les différentes instances extérieures (CDG 76)
  - ✓ Gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des parcours professionnelles

- ✓ Gestion des problématiques de sécurité et de santé au travail, prévention des risques sociaux
- ✓ Définition du plan de formation
- ✓ Suivi des questions liées à la gestion de l'égalité F/H
- ✓ Suivi des questions tenant à la modernisation des pratiques et outils des services, et accompagnements des personnels.

Article 2 - Ces délégations sont consenties sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié à Madame Elisa CAVELIER et sera transmis au :

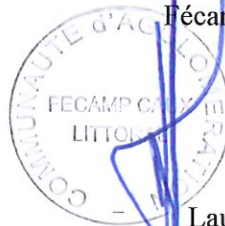
- Comptable Public,
- Contrôle de légalité.

Notifié le 21/04/2026  
Signature du délégataire,



Le 15 AVR. 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération  
Fécamp Caux Littoral



Laurent VASSET